

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/924 du 2/12/1983  
/MTPS/DGTFF/DFP/18

Portant intégration et nomination de  
Monsieur BITSINDOU Joseph dans les  
cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Services Techniques (Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-  
2-62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses  
articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 règlementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de  
carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux inté-  
rimis des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret  
n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre la  
République Populaire du Congo et l'URSS ;  
(/u la lettre n° 0657/DAAF du 6 Juin 1983 du Directeur  
des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Agri-  
culture et de l'Elevage transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

YD

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur BITSINDOU Joseph, né le 22 Août 1955 à Mbandza-Ndounga, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité : Agronomie, obtenu à l'Université Patrice LUMUMBA (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFE/DFP	3
DFP/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.A.E.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	2./-
SGCM/BC	